



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du seize avril deux mille vingt six, sous la présidence de Monsieur Etienne LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, VITTE, MOUTAUD, DUMIGNARD, HIVERT, VIARD, CHERVY CHAIGNEAU, DONY, LAGUIDE, MICHAUD, MATHIEU, LAHIANI, LEPINE, VERGNAUD, HENRIOT, LEROY A., LEROY I., CHATEAU, DEFLANDRE
formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Jean-Noël PINAUD a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Monsieur David MADELENAT a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Madame Mélissa DUMIGNARD
Monsieur Pascal GOULOUZELLE a donné pouvoir à Monsieur André LEROY

Madame Fabienne LUGUET est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Objet : Composition de la commission Culture – Patrimoine – Cérémonies - Modification

Les commissions municipales ont été composées lors du conseil municipal du 31 mars.
Une modification doit être adoptée sur la commission Culture – Patrimoine – Cérémonie
En effet, Madame Pauline LAHIANI souhaite intégrer cette commission composée de :

Sébastien VITTE,
Philippe VIARD,
Léo HENRIOT,
Christine HIVERT,
Nathalie DONY,
Fabienne LUGUET,
Sophie GUERET,
Jean-Noël PINAUD,
Nathalie CHATEAU,
André LEROY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20260429-2026-97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026
Publication : 06/05/2026

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le 4 mai deux mille vingt six.



Le Maire,

Etienne LEJEUNE



Le secrétaire de séance,

Julien DELANNE

Publié le 6 mai 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.